AUTOMOBILCLUB VON DEUTSCHLAND

Histo-Tour

10. – 12.08.2027

DEUTSCHE CLASSIC SERIE HISTORISCHER MOTORSPORT

RÈGLEMENT PARTICULIER

SUPPLEMENTARY REGULATIOS

AUSSCHREIBUNG

Inscrivez vous ici | Register now | Jetzt anmelden:

www.avd-histo-tour.de

Fin d'inscription | Entry Closing Date | Nennungsschluss:

04.07.2027

DEUTSCHE CLASSIC SERIE HISTORISCHER MOTORSPORT
Herzenssache
HEYCO
Octane
nürburgring
CIRCUIT ZANDVOORT
A{H auriga-historic

Règlement Particulier
AvD-Histo-Tour 2027

Parcours : **Nürburgring Nordschleife - Nürburgring Grand Prix Strecke - Zandvoort**

Date : 10 - 12/08/2027
Approuvé par l'AvD : le 25/11/2026 sous le n° GL5509 - 27002

L'AvD-Histo-Tour 2027 est une randonnée touristique pour véhicules historiques sur des itinéraires intéressants (Rallye-GLP) et des circuits avec des temps imparti. Elle fait partie de la Deutsche Classic Serie 2027. L'événement se déroule sur trois jours et couvre une distance totale d'environ 1 000 km, avec plusieurs classements de temps imparti et de régularité. Dans la circulation publique, les vitesses moyennes ne dépassent pas 50 km/h pour les épreuves de régularité. La conduite se fait selon un road book. Les critères d'évaluation sont la maîtrise du véhicule, la capacité à trouver le bon itinéraire et la régularité de la conduite. Lors de cette manifestation, il ne s'agit pas d'atteindre des vitesses maximales ou des meilleurs temps. Sur l'ensemble du parcours, le code de la route du pays dans lequel on se trouve s'applique à tout moment. Cela vaut également pour le terrain qui est fermé à la circulation. Sur les terrains privés et d'entraînement, ce sont les règles qui y sont prescrites qui s'appliquent. Les classements sont établis dans les catégories « classe électronique » et « classe sablier ».

La manifestation se déroulera conformément aux dispositions suivantes :
- Code de la route des pays dans lesquels la manifestation se déroule
- Code de l'immatriculation des véhicules en vue de la circulation routière des pays dans lesquels la manifestation se déroule
- Dispositions et obligations des autorités délivrant les autorisations
- Dispositions du présent règlement particulier et bulletins éventuels

1. Parcours

- Nombre d'étapes : 3
- Nombre de classements par temps imparti ou par régularité : 25 - 30
- Nombre de GLP sur les circuits : 3
  - Nürburgring-Nordschleife
  - Circuit du Grand Prix du Nürburgring
  - Circuit Zandvoort
- Longueur totale du parcours : environ 1 000 km

2. Organisateur / Réalisation sportive

ORGANISATEUR	REALISATION SPORTIVE
AvD Wirtschaftsdienst GmbH Sport Goldsteinstraße 237 60528 Frankfurt/Main Téléphone : 069/6606 345 E-Mail : Histo-Tour@avd.de	Auriga{Historic historic-rallye-event Reinwardtstraße 21 42899 Remscheid Téléphone : 02191/590248 (10:00-17:00) E-Mail : info@auriga-historic.de

Tableau officiel d'affichage : www.sportity.com/app
(Le code d'accès sera communiqué avec la confirmation d'engagement)

Rallye - Homepage : www.avd-histo-tour.de

COMITE D'ORGANISATION	PRENOM NOM	LIEU
Comité d'organisation :	Wolfram Mansky	Frankfurt/Main
Comité d'organisation :	Jörg Ramme	Remscheid

TRIBUNAL D'ARBITRAGE	PRENOM NOM	LIEU/PAYS
Tribunal d'arbitrage (Président) :	Jörg Ramme	Remscheid
Tribunal d'arbitrage :	Stefan Schlesack	Remscheid
Tribunal d'arbitrage :	Wolfram Mansky	Frankfurt/Main

OFFICIELS	PRENOM NOM	LIEU
Responsable de l'organisation :	Jörg Ramme	Remscheid
Directeur de course :	Andreas Mannheim	Wermelskirchen
Secrétaire de la manifestation :	Antonia Ramme	Remscheid
Responsable de la sécurité :	Stefan Schlesack	Remscheid
Responsable du chronométrage :	Andreas Mannheim	Wermelskirchen
Résultats :	JB Time Concept	Belgique
Responsable de l'environnement :	Stefan Schlesack	Remscheid
Chronométrage :	HP-Sport Tripy SA	Bad Kötzting Belgique
Relations avec les médias / la presse :	N.N.	Frankfurt/Main
Dépannage + contrôle technique :	AvD Pannenservice	

SECRETARIAT	DATE	HEURES D'OUVERTURE
AvD Wirtschaftsdienst GmbH Goldsteinstraße 237 60528 Frankfurt/Main ALLEMAGNE Téléphone : +49 69-6606 345	Jusqu'au 09.08.2027	Jusqu'à 16h00

E-Mail : Histo-Tour@avd.de		
Accréditation au ring°carré Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg ALLEMAGNE +49 151 4643 3947 info@auriga-historic.de	10.08.2027	À partir de 09:30 jusqu'à 12h30
Après l'étape 1 : Dorint Hotel am Nürburgring +49 151 4643 3947 info@auriga-historic.de	10.08.2027	Après l'arrivée jusqu'au départ le lendemain
Après l'étape 2 : Van der Valk Hotel Maastricht +49 151 4643 3947 info@auriga-historic.de	11.08.2027	Après l'arrivée jusqu'au départ le lendemain
Après l'étape 3/Arrivée : Van der Valk Hotel Sassenheim +49 151 4643 3947 info@auriga-historic.de	12.08.2027	Après l'arrivée jusqu'à la remise des prix

3. Programme par ordre chronologique

ACTIVITE	LIEU	DATE	HEURE
Ouverture des engagements :	Frankfurt/Main	Dès maintenant	
Clôture des engagements :	Frankfurt/Main	04.07.2027	24h00
Publication des numéros de départ et expédition des confirmations d'engagement :	Frankfurt/Main	26.07.2027	
Vérifications administratives et distribution du Road Book :	Secrétariat au ring°carré Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg ALLEMAGNE	10.08.2027	09h30-12h30
Contrôle technique :	Dorfplatz au ring°carré Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg ALLEMAGNE	10.08.2027	09h30-12h30
1ère réunion du tribunal d'arbitrage :	Secrétariat au ring°carré Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg ALLEMAGNE	10.08.2027	12h31
Briefing des pilotes :	ring°bowling au ring°carré Premier étage à gauche Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg	10.08.2027	12h35-13h05

	ALLEMAGNE		
Affichage de la liste des véhicules autorisés à prendre le départ avec heures de départ et ordre de départ pour la 1ère étape :	www.sportity.com/app	10.08.2027	13h05
CH 1, départ 1ère voiture, présentation des véhicules :	Dorfplatz au ring°carré Eifel-Ardennen-Straße 53520 Nürburg ALLEMAGNE	10.08.2027	14h16
GLP 1, départ :	Nürburgring Nordschleife	10.08.2027	17h00
Dernière réunion du tribunal d'arbitrage :	Van der Valk Hotel Sassenheim-Leiden	12.08.2027	
Affichage du classement provisoire :	www.sportity.com/app		
Remise des prix :	Van der Valk Hotel Sassenheim-Leiden	12.08.2027	Dans le cadre de la soirée

4. Engagements

La **clôture des engagements** est fixée au **4 juillet 2027, minuit**

Les **droits d'engagement** par véhicule (2 personnes) s'élèvent à :

- À la clôture des engagements le 04/07/27, avec nuitée en chambre double : 3 850 € TTC
- Early Bird (jusqu'au 31/01/2027) avec nuitée en chambre double : 3 550 € TTC

Il est possible de réserver des chambres individuelles pour les trois nuitées incluses. Veuillez indiquer votre demande dans le formulaire d'engagement, dans la rubrique relative aux droits d'engagement :

- Jusqu'à la clôture des engagements le 04/07/26, avec nuitée en chambre individuelle : 4 290 € TTC
- Early Bird (jusqu'au 31/01/2027), avec nuitée en chambre individuelle : 3 990 € TTC

Les prestations suivantes sont comprises dans les droits d'engagement :

- Panneau de rallye
- Documents de route (road book)
- Vérifications administratives et contrôle technique
- Numéros de départ/porte-numéros de départ
- 3 nuits en chambre double pour 2 personnes, petit-déjeuner compris (mardi-mercredi, mercredi-jeudi, jeudi-vendredi)
- Service de transport pour vos bagages d'hôtel en hôtel, si vous n'avez pas de place dans le véhicule.
- 3 déjeuners pour 2 personnes (mardi, mercredi, jeudi)

- 2x dîner pour 2 personnes (mardi, mercredi)
- 1x cérémonie de remise des prix avec buffet pour 2 personnes (jeudi)
- Une sélection de boissons est incluse dans le pause-déjeuner, le dîner et la cérémonie de remise des prix
- AvD-Assistance et service de dépannage
- Service photo : Après le rallye, des photos exclusives de l'événement seront mises à disposition pour téléchargement gratuit.

Les accompagnateurs peuvent assister à la remise des prix pour un supplément de 80,00 € par personne.

Chaque équipe/participant doit remplir correctement et intégralement le formulaire d'engagement. L'engagement ne sera accepté que si les droits d'engagement ont été payés par virement.

Coordonnées bancaires pour le virement

Titulaire du compte : AvD Wirtschaftsdienst GmbH
Banque : Deutsche Bank Frankfurt am Main
IBAN : DE20 5007 0010 0790 1010 00
BIC/SWIFT-Code : DEUTDEFFXXX
Référence : Nenngeld AvD-Histo-Tour 2027
Numéro de compte : 790 101 000
Code banque (BLZ) : 500 700 10

Veuillez joindre le justificatif de virement.

Si une équipe annule son engagement après la clôture des engagements, les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'annulation de l'engagement doit être faite par écrit.

Veuillez envoyer par e-mail avec l'engagement une photo numérique du véhicule en haute résolution à t.ramme@auriga-historic.de et histo-tour@avd.de.

Nombre de participants
L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les véhicules et d'adapter le nombre de véhicules aux besoins.

En cas de refus de l'engagement, que l'organisateur peut effectuer sans en indiquer les raisons, ou d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement déjà payés seront remboursés.

5. Véhicules admis

Seuls des véhicules classiques et de collection, âgés au minimum de 20 ans au début de l'évènement (en conséquence première immatriculation le 31 juillet 2006 au plus tard) seront admis, si toutefois ils répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- Plaque d'immatriculation régulière ou
- Plaque d'immatriculation pour voiture ancienne ou
- Plaque d'immatriculation rouge (uniquement plaque 07) ou
- Plaque d'immatriculation saisonnière

Les plaques 06, les plaques temporaires et les plaques d'exportation ne sont pas admises.

Tous les véhicules **ouverts** doivent être équipés au minimum d'un dispositif de protection, d'un arceau de sécurité, d'une structure de protection ROPS ou d'un dispositif de protection conforme à l'article 12 du règlement général Clubsport-GLP du DMSB (voir annexe 1). Veuillez envoyer des photos du dispositif de protection avec votre engagement afin qu'une autorisation de participation puisse être obtenue pour le véhicule ouvert sur les circuits. Un toit rigide est également autorisé.
Tous les véhicules doivent être homologués pour la circulation routière et répondre sans restriction aux normes du StVZO (code de la route) des pays traversés. Ils doivent en outre être équipés d'au moins un extincteur manuel de 2 kg (ou de deux extincteurs manuels de 1 kg). Chaque véhicule doit être équipé de gilets de sécurité pour chaque personne, d'un triangle de signalisation et d'une trousse de premiers secours. Veuillez également tenir compte des éventuelles dispositions particulières des pays traversés.

Pour tous les circuits, la puissance sonore maximale autorisée ou la valeur limite de bruit par véhicule est de 95 dB(A) mesurée selon la méthode de mesure en champ proche et de 130 dB(A) mesurée selon la méthode de mesure au passage DMSB (procédure LWA). La société Nürburgring 1927 GmbH & Co. KG, par exemple, effectue des mesures sonores sur le circuit et se réserve le droit d'exclure des courses ou des classements de régularité les véhicules qui dépassent les valeurs limites de bruit susmentionnées, même si les valeurs limites de bruit inscrites dans le certificat d'immatriculation du véhicule sont respectées. En principe, les véhicules dont le système d'échappement est défectueux ou a été modifié de manière non autorisée sont exclus.

Les véhicules suivants ne sont pas autorisés : camionnettes, vans/minibus, cabriolets sans dispositif de protection (voir ci-dessus).

6. Équipement du pilote et du copilote

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire valide et avoir atteint l'âge de 18 ans. Une licence n'est pas nécessaire. L'âge minimum du copilote est de 16 ans. Le véhicule ne devrait pas accueillir plus de deux personnes à bord (pilote + copilote). D'autres passagers (âgés d'au moins 16 ans) peuvent être acceptés après avoir consulté l'organisateur et contre paiement d'un supplément. Néanmoins, les dispositions particulières des circuits concernant l'ensemble des personnes à bord ont la priorité. Pour les copilotes et les passagers de moins de 18 ans, une déclaration de consentement des parents ou tuteurs légaux doit être présentée.

Pendant toute la durée de la manifestation, le port de vêtements couvrant le corps (haut couvrant les épaules, pantalon long) ainsi que de chaussures fermées est recommandé et obligatoire sur les circuits. Pour les épreuves de classement sur les circuits, le port d'un casque, tel qu'il est ou était prescrit dans le sport automobile, est obligatoire pour tous les participants dans le véhicule. Le casque ne doit cependant pas être conforme aux prescriptions/normes d'homologation en vigueur. Il est toutefois recommandé de porter des casques conformes aux normes en vigueur.

7. Assurance et exclusion de responsabilité

Principe
Les participants (concurrents, pilotes et copilotes, propriétaires et/ou détenteurs de véhicules) participent à l'AvD-Histo-Tour (ci-après dénommé « manifestation »), à leur propre demande et

à leurs propres risques. Ils sont seuls responsables, au civil et au pénal, de tous les dommages causés par eux-mêmes ou par le véhicule qu'ils utilisent, sauf exclusion de responsabilité convenue.

Le stationnement des véhicules participants, de jour comme de nuit, sur des parkings sécurisés ou non, se fera sans exception aux risques et périls des participants.

Décharge de responsabilité
En soumettant leur engagement, les participants (concurrents, pilotes et copilotes, en tant que propriétaires et/ou détenteurs du véhicule) déclarent renoncer à toute réclamation pour des dommages survenus dans le cadre de la manifestation concernée, en particulier contre

- l'AvD e. V. et les sociétés appartenant à son association (en particulier AvD Wirtschaftsdienst GmbH), leurs présidents, organes, directeurs, secrétaires généraux, collaborateurs et membres respectifs,
- l'organisateur, les commissaires sportifs, le promoteur/coordinateur de la série,
- les propriétaires/operateurs des circuits,
- l'organisateur sportif Auriga{Historic,
- les autorités, les services de course et toutes les autres personnes liées à l'organisation de la manifestation,
- l'autorité responsable de la construction des routes, dans la mesure où des dommages sont causés par l'état des routes/places/pistes à utiliser lors de la manifestation, y compris les accessoires, et
- les auxiliaires d'exécution et d'accomplissement de toutes les personnes et entités susmentionnées, ainsi que
- les autres participants (concurrents, pilotes et copilotes, propriétaires de véhicules, détenteurs de véhicules) et leurs assistants et
- sous réserve d'accords particuliers contraires entre le(s) concurrent(s), le(s) pilote(s) et le(s) copilote(s), contre le(s) propre(s) concurrent(s), pilote(s), copilote(s) et assistant(s).

Sont exclus de cette renonciation les dommages corporels ou d'atteinte à la vie ou à la santé, qui reposent sur un manquement intentionnel ou par négligence grave à une obligation - également de la part d'un représentant légal ou d'un auxiliaire d'exécution du cercle de personnes déchargées de leur responsabilité - et d'autres dommages qui reposent sur un manquement intentionnel ou par négligence grave à une obligation - également de la part d'un représentant légal ou d'un auxiliaire d'exécution du cercle de personnes déchargées de leur responsabilité.

La renonciation à la responsabilité s'applique à toutes les réclamations pour quelque motif juridique que ce soit, en particulier aux demandes de dommages et intérêts fondées sur la responsabilité contractuelle et extracontractuelle, ainsi qu'aux réclamations fondées sur des actes illicites. Les exclusions de responsabilité tacites ne sont pas affectées par la déclaration de renonciation ci-dessus.
L'exclusion de responsabilité prend effet dès la soumission de l'engagement à toutes les parties concernées.

En cas de blessure survenant ou constatée au cours de la manifestation ou en cas de dommages à la santé susceptibles de remettre en question de manière permanente ou temporaire l'aptitude à la pratique du sport automobile, le(s) soussigné(s) délie(nt) tous les médecins traitants du secret médical vis-à-vis des officiels responsables de la manifestation, en raison du risque de sécurité qui en découle éventuellement pour des tiers.
En s'engageant, le concurrent/pilote/copilote prend connaissance du fait que la couverture

d'assurance dans le cadre de l'assurance automobile (assurance responsabilité civile automobile, assurance tous risques et assurance accident des passagers) ne sera peut-être pas accordée pour les dommages survenus lors de la manifestation. Il s'engage à en informer également le propriétaire et/ou le détenteur du véhicule utilisé.

Déclaration de renonciation/consentement
(Uniquement nécessaire si le concurrent, le pilote ou le copilote n'est pas propriétaire et/ou détenteur du véhicule utilisé lors de la manifestation, voir texte précédent.)
Je suis/nous sommes d'accord pour que le véhicule désigné dans la fiche d'engagement participe à la manifestation et je renonce/nous renonçons à toute réclamation pour des dommages survenus en rapport avec la manifestation, en particulier contre les personnes et les organismes susmentionnés, conformément à la déclaration du pilote/copilote imprimée ci-dessus. La renonciation à la responsabilité prend effet dès la soumission de l'engagement à toutes les parties concernées.

Assurance
Les véhicules participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile avec les montants minimaux légaux pour les dommages corporels de 2 500 000,00 EUR, pour les dommages causés à trois personnes ou plus de 7 500 000,00 EUR et pour les dommages matériels de 1 220 000,00 EUR.
En soumettant son engagement, le conducteur garantit que le véhicule mentionné est couvert par une assurance conforme à cette disposition et valable sans restriction. L'organisateur souscrit les assurances exigées par les autorités compétentes.

8. Responsabilité, modification du règlement particulier, annulation de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'apporter au règlement particulier toutes les modifications nécessaires en cas de force majeure, pour des raisons de sécurité ou sur ordre des autorités, ou d'annuler la manifestation si des circonstances exceptionnelles l'exigent, sans être tenu à aucune obligation de dédommagement.

9. Numéros de départ et publicité

Publicité obligatoire de l'organisateur

Panneau du rallye :	Automobilclub von Deutschland
Au-dessus du numéro de départ :	Sera communiqué avec la confirmation d'engagement
Peut être placé librement :	Sera communiqué avec la confirmation d'engagement

Publicité facultative de l'organisateur

Autre publicité prévue par l'organisateur :	Sera communiqué avec la confirmation d'engagement
Surface(s) à laisser libre(s) :	Sera communiqué avec la confirmation d'engagement.

10. Vérifications administratives

Lieu et heure des vérifications administratives : voir le programme dans l'ordre chronologique

Afin de limiter le temps nécessaire aux vérifications administratives au strict minimum, les documents suivants doivent être impérativement apportés et présentés lors des vérifications administratives :

- Confirmation d'engagement
- Certificat d'immatriculation partie 1 (« carte grise ») du véhicule
- Attestation d'assurance responsabilité civile du véhicule
- Permis de conduire du/des conducteur(s) (en cas de changement de conducteur au sein de l'équipe)
- Déclaration de décharge/accord du propriétaire/détenteur du véhicule utilisé (si le pilote n'est pas le propriétaire/détenteur du véhicule)
- Déclaration de consentement des tuteurs légaux pour les copilotes et passagers de moins de 18 ans

Les pilotes souffrant de problèmes de santé particuliers (tels qu'allergies, hémophilie, diabète, handicap physique, etc.) sont tenus de remettre au directeur de course, lors des vérifications administratives, un document écrit indiquant leur nom, leur numéro de départ et la nature de leur maladie/handicap. Les participants souffrant de blessures ou de handicaps temporaires sont tenus de se présenter au directeur de course avant la manifestation. Celui-ci décidera de leur participation à la manifestation.

11. Contrôle technique

Lieu et heure des contrôles techniques : voir le programme dans l'ordre chronologique

Le contrôle technique a lieu après les vérifications administratives. Le contrôle technique est de nature générale, il comprend entre autres les contrôles/vérifications suivants :

- Contrôle de la marque et du modèle du véhicule, année de construction
- Conformité générale avec le code de la route
- Présence des casques pour les GLP sur les circuits
- Présence de l'extincteur obligatoire
- Montres et compteurs de distance utilisés (en particulier la catégorie sablier), etc.

Les véhicules doivent être conformes au code de la route (StVZO).
Les modifications doivent être attestées par une inscription dans la partie 1 du certificat d'immatriculation (« carte grise ») ou par une homologation générale (ABE).

Pour les véhicules avec une plaque d'immatriculation rouge, l'original ou une copie du certificat de propriété du véhicule partie 2 (« carte grise ») doit être présenté lors du contrôle technique.

En cas de modifications importantes par rapport au StVZO (code de la route) ou de défauts techniques, le véhicule peut être exclu de la participation.

TRIPY-GPS
Lors du contrôle technique, le véhicule est équipé d'un système GPS TRIPY-R qui contrôle en permanence l'itinéraire et la vitesse du véhicule et enregistre avec précision les temps aux points de contrôle. L'appareil est installé par un technicien qui vérifie son fonctionnement. Pour cela, le véhicule doit être équipé **au préalable** d'un câble d'alimentation électrique (directement depuis la batterie du véhicule) afin de garantir une alimentation électrique

continue (24h/24, 7j/7). Le câble d'alimentation doit être acheminé dans le cockpit, près du pare-brise, du côté passager. Voir à ce sujet l'annexe 2 (annexe TRIPY).

12. Déroulement de la manifestation

Ordre de départ - Plaques de rallye - Numéros de départ
Le départ se fait dans l'ordre des numéros de départ, le numéro le plus bas partant en premier. L'organisateur remet à chaque équipe une plaque de rallye ainsi que deux numéros de départ. Les plaques de rallye doivent être apposées de manière bien visible à l'avant du véhicule pendant toute la durée de la manifestation.

Les plaques de rallye ne doivent en aucun cas, même partiellement, recouvrir les plaques d'immatriculation. Les numéros de départ fournis doivent être apposés de manière bien lisible sur les deux côtés du véhicule pendant toute la durée de la manifestation. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages causés au véhicule en raison de l'apposition des plaques de rallye et des numéros de départ. En cas de panne du véhicule, les plaques de rallye et les numéros de départ doivent être retirés.

Road book / carnet de bord
Lors de la vérification administrative, chaque équipe reçoit les documents de route (road book) qui décrivent le parcours à suivre.

Les carnets de bord (un par jour) sont remis aux équipes chaque jour au « CH départ ». Il faut pouvoir présenter les carnets de bord à tout moment sur demande. Les équipes sont seules responsables de la présentation des carnets de bord et de l'exactitude des inscriptions.

La perte d'un carnet de bord ainsi que toute modification apportée à un carnet de bord entraînent la disqualification.

Déroulement
L'heure exacte du départ est indiquée dans la liste des équipes autorisées à prendre le départ. Les équipes sont tenues de faire attester leur passage à chaque point de contrôle indiqué sur son carnet de bord, dans l'ordre correct. Le temps imparti pour parcourir la distance entre deux contrôles horaires est indiqué sur le carnet de bord. Tout retard au départ de la manifestation, d'une étape ou d'une section sera sanctionné conformément à la liste des pénalités (article 18. Pénalités).

Contrôles - Dispositions générales
Tous les contrôles, c'est-à-dire les contrôles horaires, les contrôles de passage, les départs et les arrivées des classements au temps imparti ou de régularité, seront signalés par des panneaux de contrôle. Les postes de contrôle sont ouverts 15 minutes avant l'heure d'arrivée prévue du premier véhicule. Sauf décision contraire du directeur de course, les postes de contrôle sont fermés 15 minutes (délai maximal autorisé) après l'heure d'arrivée prévue du dernier véhicule.

Le fait de se rapprocher d'un poste de contrôle dans la mauvaise direction ou de le manquer est sanctionné par des **points de pénalité conformément à l'article 18 (pénalités)**. Les équipes sont tenues de suivre les instructions des responsables sportifs aux postes de contrôle. Le non-respect des instructions peut entraîner une sanction de la part du directeur de course, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Contrôles horaires (CH) et de passage (CP), contrôles du temps imparti et épreuves de régularité (GLW)

a) Contrôles horaires

Des contrôles horaires (CH) sont prévus à différents endroits du parcours afin de vérifier la régularité de la conduite et de garantir le bon déroulement de l'organisation. Les participants sont informés de l'emplacement exact des contrôles horaires. À ces points de contrôle, le responsable sportif inscrit le temps, c'est-à-dire la minute en cours, qui correspond au moment où le carnet de bord lui est remis, dans le carnet de bord. Pour cela, le véhicule, le pilote et le copilote de l'équipe doivent se trouver au point de contrôle.
Le début du contrôle du temps est indiqué par le panneau de contrôle « **horloge sur fond rouge** ». Chaque équipe doit passer le contrôle horaire correspondant à un temps imparti prédéfini. Ce temps imparti est calculé en additionnant le temps de conduite imparti pour chaque section et l'heure de départ pour cette section.
Exemple :

Heure de départ pour la section	09h01
Temps de conduite imparti pour la section	24 minutes
Heure impartie pour le contrôle de temps	09h25

Chaque véhicule participant doit attendre jusqu'à la minute précédant son heure idéale devant le panneau de contrôle « **horloge sur fond jaune** ». L'équipage est autorisé à entrer dans la zone de contrôle. Il est possible d'entrer dans la zone de contrôle à la minute idéale ou à la minute qui la précède. L'heure est enregistrée immédiatement après la remise du carnet de bord. La minute en cours au moment de la remise est enregistrée.

Exemple : temps imparti pour le contrôle horaire	09h25:00
Entrée du véhicule dans la zone de contrôle au plus tôt à	09h24:00
Remise du carnet de bord au responsable sportif entre	09h25:00 et 09h25:59

Tout écart entre le temps réel d'enregistrement et le temps imparti sera sanctionné comme suit:
- pour les retards **conformément à l'article 18 (sanctions)**
- pour les arrivées en avance **conformément à l'article 18 (sanctions)**

b) Contrôles de passage

Les contrôles de passage permettent de vérifier si les participants respectent l'itinéraire imposé. Les postes de contrôle sont situés sur l'itinéraire idéal. Le début d'une zone de contrôle de passage peut être indiqué par un panneau de contrôle « **tampon sur fond jaune** ». À une distance d'environ 25 m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par le panneau de contrôle « **tampon sur fond rouge** ». Là, l'équipe remet le carnet de bord au responsable sportif qui ne fait que confirmer le passage, sans indiquer l'heure, en apposant un tampon ou en signant dans l'espace prévu à cet effet. Il peut également y avoir des autocontrôles non surveillés le long du parcours idéal. Dans ce cas, le participant est tenu d'apposer lui-même un tampon dans l'espace prévu à cet effet sur le carnet de bord.

Contrôle de passage par GPS :



Panneau FIA : GPS-DK (contrôle de passage par GPS)

c) Epreuves de temps imparti et épreuves de régularité
Lors des épreuves de temps imparti, un parcours est défini avec un temps de parcours correspondant.
Lors des épreuves de régularité, les participants doivent parcourir le trajet correspondant à une vitesse moyenne prescrite, qui peut varier d'une épreuve à l'autre. Sur des routes ouvertes à la circulation publique, les vitesses moyennes ne dépassent pas 50 km/h lors des épreuves de régularité.

Les temps réalisés par les participants sont évalués **conformément à l'article 18 (pénalités)**.

Le départ des épreuves de temps impartis et des épreuves de régularité peut être donné à la minute près par une horloge radio (par exemple 09h01) et/ou sur des cellules photoélectriques ou des tuyaux. L'arrivée est communiquée. Il est possible d'attendre son temps idéal devant un panneau jaune d'annonce préalable. Pour cela, les participants doivent se tenir sur le côté le plus à droite de la route. L'arrivée est indiquée par un panneau de contrôle « **drapeau d'arrivée sur fond rouge** » placé à environ 50 mètres après le panneau jaune et doit être traversée sans s'arrêter.

Pour déterminer le résultat général, les deux plus mauvais résultats individuels (deux chronométrages) de chaque équipe sont déduits le premier jour, et les trois plus mauvais résultats individuels (trois chronométrages) sont déduits les deuxième et troisième jours.

Chronométrage
Les chronométrages lors des épreuves de temps imparti peuvent être effectués à l'aide de cellules photoélectriques ou d'un GPS (TRIPY-GPS).
Le point de référence pour le chronométrage GPS est le pylône situé à la hauteur du panneau d'arrivée. La fin de l'épreuve de régularité est indiquée dans le road book et dans le carnet de bord.

Départ
Avant chaque épreuve de temps imparti ou épreuve de régularité, il y a un contrôle horaire (CH) qui peut également être le départ de l'épreuve de temps imparti ou de l'épreuve de régularité. Au contrôle horaire, le responsable sportif inscrit l'heure de départ pour l'épreuve de temps imparti ou l'épreuve de régularité. Cette heure de départ est également l'heure de départ pour la section suivante, qui comprend l'épreuve de temps imparti ou l'épreuve de

régularité et l'étape de liaison jusqu'au prochain CH. Le départ de l'équipe est donné à l'heure inscrite. Au cours de la manifestation, il peut également y avoir des épreuves avec départ autonome. Dans ce cas, le participant part de manière autonome après avoir calculé son temps idéal !

Arrivée
Le début de la zone d'arrivée d'une épreuve de temps imparti ou d'une épreuve de régularité (ou la zone d'un chronométrage des temps d'un tour) peut être indiqué par le panneau de contrôle « **drapeau d'arrivée sur fond jaune** ». Une fois ce panneau passé, il n'est plus permis de s'arrêter, c'est-à-dire que la zone d'arrivée (ou la zone d'un chronométrage des temps d'un tour) doit être traversée sans s'arrêter. L'arrivée peut se trouver à environ 50 m derrière le panneau jaune et est indiquée par le panneau de contrôle « **drapeau d'arrivée sur fond rouge** ».

Contrôle de régularité
Pour surveiller les vitesses moyennes, des contrôles de régularité peuvent être mis en place lors des épreuves de régularité. Lors de ces contrôles, la vitesse moyenne prescrite est surveillée par des contrôles horaires secrets, ainsi que le respect du parcours approuvé par les autorités.

Déroulement sur les circuits avec temps imparti
Le nombre de tours à parcourir et les tâches à accomplir sont indiqués dans le road book.
Sur les circuits, le premier tour ou la première partie du circuit jusqu'au premier chronométrage est considéré comme un « tour de formation ». Ce n'est qu'ensuite que les tâches à accomplir commencent.
Lors du premier tour chronométré, les participants se fixent eux-mêmes un temps de référence qui sert de base à l'épreuve de régularité et qui doit être confirmé lors des tours suivants, conformément aux tâches à accomplir.

13. Autres dispositions

Briefing des pilotes
Le briefing des pilotes fait partie intégrante de la manifestation. Des informations importantes et d'éventuels compléments/modifications concernant le déroulement de la manifestation seront communiqués lors du briefing des pilotes. Pour le lieu et l'heure, voir le programme dans l'ordre chronologique. La participation au briefing des pilotes est obligatoire. La non-participation ou la participation incomplète peut être sanctionnée par une pénalité laissée à l'appréciation du tribunal d'arbitrage.

Changement de pilote/copilote
Pendant la manifestation, les pilotes ou copilotes d'une même équipe peuvent changer à tout moment et prendre le volant. Ces changements ne doivent pas être signalés à la direction de course et ne sont pas sanctionnés.

Si un pilote/copilote d'une équipe inscrite devait abandonner ou ne pas pouvoir participer à toutes les journées de la manifestation, il est possible de procéder à un échange de pilote/copilote en dehors de l'équipe. Cet échange doit être signalé au préalable par écrit à la direction de la course.

Protection de l'environnement et propreté, ravitaillement
Lors de chaque activité d'assistance et d'éventuelles réparations, une bâche en plastique imperméable à l'huile et à l'essence d'au moins 5 x 2 mètres doit être placée sous les véhicules concernés et sous le compartiment moteur du véhicule d'assistance. En outre, un sac poubelle (d'au moins 100 litres) doit être disponible à tout moment pour les déchets. Ces mesures seront vérifiées par des juges de faits.
Le non-respect de ces dispositions, en particulier la pollution des espaces d'assistance, entraînera une sanction à la discrétion du tribunal d'arbitrage. Le ravitaillement en carburant des véhicules est autorisé dans la zone d'assistance et aux stations-service indiquées dans le road book. Toute infraction entraînera une amende de 200,00 euros.

Tout dépassement entre l'arrivée et le point stop d'une épreuve de temps imparti ou d'une épreuve de régularité est interdit.

Les listes de résultats sont disponibles après la manifestation sur la page d'accueil du rallye.

Heure officielle pendant la manifestation : Annonce de l'heure Telekom 01804 - 100 100

Aucune objection ne peut être formulée contre le kilométrage des itinéraires et des points de contrôle connus et secrets.

14. Remise des prix / Classement / Coupes

Lieu et heure de la remise des prix : voir le programme dans l'ordre chronologique

Classement
Sont classées toutes les équipes qui terminent la course avec le véhicule avec lequel elles ont pris le départ de la première étape.

Le classement se fait en deux catégories :

- **Catégorie électronique :** coupes pour les places 1 à 20
- **Catégorie « sablier »** : coupes pour les places 1 à 3

15. Catégorie « sablier

Dans la catégorie « sablier », seules les montres à mouvement mécanique pur sont autorisées. Les montres avec fonctions de calcul ou de calcul des moyennes ainsi que les montres à piles ou émettant des signaux sont interdites. En outre, seuls les compteurs de distance mécaniques sans génération et émission de signaux numériques sont autorisés. Les réglementations susmentionnées seront vérifiées lors du contrôle technique et surveillées par l'organisation et la direction de course pendant toute la durée de la manifestation. L'utilisation d'appareils de chronométrage ou de compteurs de distance interdits entraînera l'exclusion de la course dans la catégorie « sablier ».

16. Tribunal d'arbitrage

L'organisateur désigne un tribunal d'arbitrage composé de trois personnes. En cas de litige concernant la manifestation, les épreuves de temps imparti ou de régularité et les classements

effectués, y compris en cas d'infraction au règlement, la décision revient en premier lieu au directeur de course.

17. Code de la route

Pendant toute la durée de la manifestation, les équipes doivent respecter strictement le code de la route des pays traversés. L'organisateur se réserve le droit de sanctionner les participants en cas de non-respect ou de les exclure complètement du classement. Toute personne dont le comportement ou la conduite nuit à la réputation de l'AvD-Histo-Tour sera exclue de la manifestation sans remboursement des frais d'engagement. Les participants conduisent à leurs propres risques et sont eux-mêmes responsables de la sécurité routière de leurs véhicules.

18. Pénalités

Contrôles horaires	
Avance à un contrôle horaire par minute commencée	10 secs.
Retard à un contrôle horaire par minute commencée (délai maximum autorisé par étape 15 min.)	5 secs.
Manquer un contrôle horaire/nombre maximum de points de pénalité	50 secs.
Arriver à un contrôle horaire de la mauvaise direction	50 secs.

Contrôles de passage	
Manquer un contrôle de passage	30 secs.
Manquer un contrôle de passage secret	30 secs.
Arriver à un contrôle de passage de la mauvaise direction	30 secs.

Epreuves de temps imparti et de régularité	
Écart par rapport au temps imparti dans une épreuve de régularité, par dixième de seconde	0,1 sec.
Écart par rapport au temps imparti/défini dans une épreuve de temps imparti, par dixième de seconde	0,1 sec.
Excès de vitesse dans une zone de vitesse de 10 % au-dessus de la limite	10 secs.
Supérieur à 25 % de la vitesse définie (temps de parcours calculé)	30 secs.
Nombre maximal de secondes de pénalité par chronométrage	20 secs.
Arrêt entre le panneau d'arrivée jaune et le panneau d'arrivée rouge (le cas échéant)	10 secs.
Gêne d'une autre équipe dans l'épreuve de régularité (par gêne)	10 secs.
Omission d'une épreuve de régularité	250 secs.
Renversement ou déplacement de pylônes lors d'une épreuve de régularité/épreuve de temps imparti	3 secs. par pylône

Autres	
Utilisation de moyens non autorisés dans la catégorie	Exclusion dans le classement « sablier »
Comportement antisportif	À la discrétion de l'organisateur
Dépassement de vitesse constaté par les autorités > 30 %	Exclusion
Autres infractions routières signalées	À la discrétion de l'organisateur
Perte du carnet de bord, modifications sans autorisation	Exclusion
Changement de véhicule pendant la manifestation, par changement	100 secs.
Changement de pilote/copilote en dehors de l'équipe nomée	300 secs.
Insulte envers les commissaires de course et le personnel d'organisation	À la discrétion de l'organisateur

En cas d'ex-aequo, l'équipe gagnante est celle qui a obtenu le meilleur résultat lors de la première épreuve de temps imparti ou de l'épreuve de régularité. Si l'égalité persiste, les meilleurs résultats des 2e, 3e, etc. épreuves sont pris en compte pour déterminer le vainqueur ou les places suivantes.

Frankfurt/Main, Novembre 2026 AvD Wirtschaftsdienst GmbH